

**DÉCLARATION SYNDICALE
AU SOMMET ÉCONOMIQUE DU G8 À SEA ISLAND
Juin 2004**

I INTRODUCTION ET RÉSUMÉ

1. Les dirigeants du G8 doivent profiter du Sommet de Sea Island pour rétablir une coopération internationale fondée sur des institutions multilatérales comme étant le seul moyen d'obtenir le soutien de l'opinion publique mondiale. Cette coopération est indispensable pour faire face aux menaces de plus en plus grandes contre la sécurité physique et pour obtenir des règlements politiques justes aux conflits en nombre croissant. Elle doit se fonder sur le respect total des droits de l'homme et le renforcement du rôle et de l'autorité des Nations Unies. C'est d'une seule voix que le mouvement syndical international exprime son aversion face à l'escalade des atrocités en Irak. Il éprouve la plus grande répulsion, condamne sans appel les assassinats cruels et demande la libération immédiate et sécurisée de tous les otages et la fin de cette ignoble pratique des enlèvements. Il condamne aussi les sévices et les tortures infligées par les forces de la coalition aux prisonniers détenus en Irak. A l'issue d'enquêtes approfondies et transparentes il faudra que tous les responsables de ces violations extrêmes du droit international soient poursuivis en justice. Les conventions de Genève doivent être respectées. La tragédie actuelle montre que les gouvernements du G8 n'ont pas réussi à faire face à l'insécurité économique et sociale grandissante qui résulte de la persistance de la pauvreté et des inégalités de plus en plus marquées dans les pays en développement ce qui crée un terrain favorable à l'émergence de conflits, à l'extrémisme et au terrorisme.

2. Manifestement, le modèle actuel de mondialisation fondée sur le « libre marché » ne fonctionne pas pour les populations actives. Les inégalités et l'insécurité augmentent. Le rapport de la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation met en évidence une incapacité globale à gérer la mondialisation pour qu'elle réponde aux besoins des personnes. Ce rapport affirme avec raison que « le débat public sur la mondialisation est dans l'impasse. L'opinion est à la fois prisonnière de certitudes idéologiques et divisée par toutes sortes d'intérêts. La volonté de parvenir à un consensus est faible. Des négociations internationales d'importance capitale sont bloquées et, dans une large mesure, les engagements internationaux en faveur du développement ne sont pas respectés. » Ces remarques concernent notamment la mauvaise gestion de l'intégration, dans le système mondial d'échanges et d'investissements, de la Chine et d'autres pays en développement. On constate que les stratégies axées sur les exportations se traduisent, dans les pays en développement, par une croissance déséquilibrée ne s'inscrivant pas dans la durée et elles s'accompagnent de la perte d'emplois de qualité dans les pays industrialisés.

3. Les gouvernements doivent montrer la voie pour sortir de cette impasse. Pour ce faire ils doivent donner l'impulsion politique nécessaire à la réalisation de quatre priorités :

- rétablir le rôle de direction que doivent jouer les Nations Unies dans le maintien de la paix et le règlement pacifique des conflits ;
- rétablir une croissance économique forte et équilibrée qui crée des emplois meilleurs et en nombre, une « croissance riche en emplois durables » ;
- élaborer et appliquer des règles de commerce international et d'investissement qui soient justes et en conformité avec les droits de l'homme, notamment les droits fondamentaux des travailleurs et les accords sur l'environnement ;
- redresser la barre pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire et diminuer les écarts de revenus entre pays en développement, pays en transition, et pays industrialisés.

4. Les syndicats du G8 ainsi que le mouvement syndical mondial adressent un appel aux gouvernements afin que des mesures soient prises sans tarder, au plan économique et social pour :

- réaffirmer énergiquement la primauté du respect des droits de l'homme dans leur lutte contre le terrorisme ;
- travailler de concert avec les banques centrales et les partenaires sociaux afin de stimuler la croissance de la demande, tout particulièrement en Europe et au Japon, de manière à rééquilibrer la croissance mondiale et à stimuler la création d'emplois ;
- développer le potentiel de croissance et la qualité de l'emploi par le biais d'initiatives structurelles fondées sur l'investissement dans le capital humain, l'adaptation des compétences, la sécurité des revenus dans un marché de l'emploi en mutation ;
- restaurer la confiance dans le gouvernement d'entreprise grâce à l'application effective de règles portant sur la transparence de l'information, la reddition des comptes du conseil d'administration, la responsabilité des actionnaires et les droits des salariés ainsi que la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- donner suite aux propositions des ministres du Travail du G8 et à celles du rapport de la Commission mondiale de l'OIT pour la mise en place d'Initiatives de cohérence des politiques et d'un Forum des politiques de mondialisation et donner une signification concrète au concept d'économie socialement responsable en renforçant les législations sur le respect des droits de l'homme et notamment des droits fondamentaux des travailleurs ;
- prendre des mesures urgentes pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire en tenant les engagements vis-à-vis des pays du Sud concernant l'allègement de la dette, l'aide au développement et en lançant une nouvelle Facilité de financement internationale (FFI) et une initiative mondiale sur les conditions de travail pour le suivi des objectifs en matière de développement durable.

II LA SÉCURITÉ ET LE MOYEN-ORIENT

5. La paix et la sécurité sont les conditions indispensables pour atteindre les objectifs de démocratie, justice sociale, d'emploi et de développement fixés par les syndicats. Au moment où le G8 se réunit, dans plus de 40 pays, des êtres humains sont touchés par des conflits armés. De nombreux conflits trouvent leur origine dans l'injustice extrême, dans la pauvreté, l'inégalité, la corruption, et le déni des droits humains et de la démocratie de la part des détenteurs du pouvoir, qu'il s'agisse des gouvernements ou de groupes qui luttent contre les gouvernements en place. La promotion et la défense des droits des travailleurs à constituer et à adhérer à des syndicats sont un élément clef dans la recherche de la paix et de la sécurité à tous les niveaux.

6. Nous assistons depuis ces deux dernières années à une profonde remise en question des Nations Unies comme cadre multilatéral pour la paix et la sécurité dans le monde, particulièrement en ce qui concerne la guerre en Irak. Certaines grandes puissances du G8 se sont montrées de plus en plus disposées à recourir à l'action militaire avant que d'autres options n'aient été épuisées, plutôt que de n'utiliser le recours aux armes qu'en ultime ressort et dans le cadre d'un mandat international légitime. Le mouvement syndical international a déploré la décision de lancer la guerre en Irak, qu'il juge inutile et inacceptable, sans l'autorisation formelle des Nations unies. Alors que la fin du régime cruel de Saddam Hussein a libéré le peuple irakien d'une dictature tyrannique, les pertes de plus en plus nombreuses de vies humaines et la souffrance généralisée au cours des mois qui ont suivi la fin des hostilités initiales montrent maintenant les conséquences d'une action militaire prise sans la légitimité d'un appui mondial et menée, en particulier, sans l'autorisation des Nations Unies. En conséquence, les gouvernements du G8 devraient s'engager à donner à l'ONU le rôle de direction dans cette période de transition afin que le peuple irakien puisse prendre le plus rapidement possible le contrôle de sa propre destinée

7. Le respect de la liberté d'association dans le cadre de la législation du travail en conformité avec les normes de l'OIT est une condition préalable essentielle aux efforts de reconstruction d'après-guerre, en Irak, en Afghanistan et partout ailleurs, afin d'assurer la justice sociale et économique et le développement de la démocratie. Le mouvement syndical international s'est engagé à travailler pour y parvenir, dans chaque pays touché par la guerre.

8. La guerre en Irak a eu d'importantes conséquences sur les perspectives de paix dans l'ensemble du Moyen-Orient. En particulier, la recherche de la paix entre Israël et la Palestine, fondée sur l'existence de deux Etats indépendants et viables, réclame une attention et un soutien international renouvelés de tous les pays du G8. Ils doivent appuyer résolument les résolutions 338 et 242 des Nations Unies concernant la bande de Gaza, la Cisjordanie et les hauteurs du Golan et le respect de l'autodétermination palestinienne, ainsi que la « feuille de route » pour la paix, comme étant les fondements de relations pacifiques et constructives entre Israël et ses voisins. Ils doivent demander aux autorités israéliennes et palestiniennes de renoncer à la violence et d'appliquer pleinement la « feuille de route ». Plus généralement, le déficit démocratique et en termes de droits humains dans de nombreux pays de la région constitue un obstacle à la stabilité, la sécurité et la paix et crée un environnement qui renforce le sentiment extrémiste et fondamentaliste.

9. La prolifération actuelle ou potentielle des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive doit préoccuper au plus haut point le G8 et la communauté internationale tout entière. L'exportation illicite de la technologie des armements nucléaires, qui s'ajoute au

stockage des armements nucléaires et au développement de la capacité nucléaire, réclame une réponse internationale urgente et globale, qui s'attache en particulier au rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Tous les pays doivent agir pour parvenir dans les plus brefs délais possibles à la ratification et la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur les armes chimiques et des autres instruments internationaux pertinents.

10. Le mouvement syndical international condamne de façon catégorique toutes les formes de terrorisme et s'engage à soutenir tous les efforts fondés sur le respect des droits humains visant à extirper le terrorisme et poursuivre ceux qui s'en rendent responsables. Comme lors d'autres atrocités terroristes, ce furent des travailleurs, sur leur lieu de travail, qui ont été les principales victimes des attentats du 11 septembre et des attentats ultérieurs. Les efforts déployés pour vaincre le terrorisme doivent également traiter efficacement les facteurs économiques, sociaux et politiques tels que l'analphabétisme, la pauvreté et le chômage, qui permettent aux organisations terroristes de gagner du soutien et de recruter. Il est maintenant clairement établi qu'il existe des liens entre le commerce illicite des stupéfiants, des minerais précieux et d'autres marchandises, les ventes clandestines d'armement, les paradis fiscaux offshore, et les activités des terroristes et d'autres groupes armés. Une coopération internationale est nécessaire pour parvenir, à l'échelon mondial, à établir un contrôle, une réglementation et une application efficaces afin de briser les liens entre le terrorisme et le crime organisé.

11. L'extrémisme religieux ou nationaliste, qui découle souvent de la pauvreté et de l'injustice, est un des facteurs majeurs dans de nombreux conflits internes ou transfrontaliers que l'on observe dans le monde. La progression du fondamentalisme souligne la nécessité de promouvoir un développement durable et équitable, d'assurer une bonne gouvernance, de garantir la démocratie et les droits de l'homme et d'éduquer à la tolérance et au respect mutuel. Le G8 doit reconnaître que les syndicats sont les principaux alliés dans ce processus.

12. Dans les secteurs des transports maritimes et aériens, les travailleurs sont aussi en première ligne dans la lutte contre le terrorisme. Les syndicats s'emploient à rendre les transports plus sûrs tout en veillant à la protection et au renforcement des droits humains des travailleurs de ces secteurs. Une main-d'œuvre qui n'est pas employée de façon permanente dans les transports nuit à la sécurité. Il est également essentiel de négocier la protection de ceux qui dénoncent les abus ('whistle-blowers') pour faire en sorte que les travailleurs puissent s'exprimer lorsqu'ils estiment que quelque chose ne va pas. Les gouvernements du G8 doivent réglementer la sécurité dans les transports, fournir le financement approprié, pour garantir une approche intermodale entre les différentes formes de transport et respecter les droits de l'homme et la protection de la vie privée des travailleurs dans les secteurs des transports aériens et maritimes.

III LES EMPLOIS ET LA DEMANDE DANS LE MONDE

Augmenter la croissance et développer l'emploi : résoudre le paradoxe croissance/emplois

13. Bien que le G8 se réunisse à un moment où les perspectives économiques à court terme paraissent s'améliorer dans certains pays, on assiste actuellement à un dangereux déséquilibre entre les trois principales régions économiques mondiales, accompagné de déséquilibres macroéconomiques et de décalages entre taux d'échanges monétaires qui menacent d'aggraver la déstabilisation mondiale. L'inflation reste faible mais les craintes de déflation

persistent dans la zone euro exigeant un renforcement des mesures expansionnistes. Dans les pays de l'OCDE, le chômage se maintient à un niveau élevé inacceptable dans un contexte de stagnation ou même de baisse des salaires et un accroissement de la pauvreté dans certains pays. Selon l'OIT, plus de 185 millions de personnes dans le monde sont aujourd'hui au chômage, soit le niveau le plus élevé jamais atteint, alors que près de 550 millions de personnes travaillent dans la plus grande misère avec 1 \$US ou moins par jour, un nombre inchangé par rapport à 2002.

14. L'amélioration de la croissance de l'emploi, qui est une priorité de l'action publique, doit être obtenue par une croissance économique plus forte et plus équilibrée dans l'ensemble des trois principales régions, fondée sur l'augmentation de la demande intérieure. Pour ce faire, il faut tout d'abord que la zone euro devienne enfin un moteur dynamique de croissance grâce à un assouplissement des politiques monétaires et, à court terme, à une mise en œuvre souple du Pacte de stabilité, autorisant une politique budgétaire coordonnée et axée sur la croissance. Le début de reprise de l'économie japonaise arrive à point nommé et les pouvoirs publics doivent prendre toutes les mesures pour l'accélérer. Aux États-Unis, où la reprise est encore fragile, la politique monétaire doit rester expansionniste et la politique budgétaire doit être remaniée pour accroître les revenus des familles à faible et moyen revenu, des chômeurs et pour entamer la restauration d'infrastructures dégradées. Ceci ouvrira la voie à l'indispensable croissance de l'emploi et permettra de réduire les déséquilibres internes et externes sans générer de choc pour l'économie mondiale.

15. La plupart des pays en développement ont besoin d'une croissance durable plus forte s'appuyant sur la demande intérieure. Cependant, le chômage et l'emploi non protégé continuent de toucher durement une grande partie du monde en développement et s'accompagnent, dans les pays à faible croissance, d'une augmentation de l'emploi dans le secteur informel ce qui détériore encore davantage la situation des travailleurs pauvres. Les séquelles des programmes d'ajustement structurel axés sur le développement des marchés, souvent imposés de l'extérieur et favorisant la croissance par les exportations, ont eu un effet déflationniste, ont affaibli les investissements, entraîné la dégradation des infrastructures et épuisé le secteur public au point de le conduire à la faillite dans de nombreux pays. En outre, dans certains pays la priorité accordée aux industries exportatrices pour tirer la croissance ont créé d'énormes problèmes de migration interne. Entre temps, la libéralisation et la déréglementation des marchés financiers ont abouti à l'explosion du niveau des réserves financières, détournant ainsi les ressources, pourtant peu abondantes, de l'objectif d'investissement dans l'appareil productif. Ceux qui en ont tiré profit ont été certaines élites richissimes alors que les travailleurs pauvres et les chômeurs en ont supporté les conséquences.

16. Dans la zone OCDE il existe des circonstances favorables à la mise en place d'une politique macroéconomique active pour promouvoir la croissance et l'emploi dans un contexte d'inflation minimum. Les mesures unilatérales sont bien insuffisantes dans une économie mondialisée fondée sur l'interdépendance économique. Pour développer au maximum ce potentiel de croissance et éviter les effets d'entraînement négatifs, le G7, les ministres des Finances de l'OCDE et les banques centrales se doivent de mettre en œuvre un ensemble coordonné de mesures destinées à relancer l'économie mondiale et la croissance de l'emploi :

- L'Union européenne doit remettre sur les rails la stratégie de Lisbonne avec son objectif de croissance de 3% et son orientation vers une politique sociale. Les dirigeants

politiques doivent faire preuve de souplesse dans l'interprétation du Pacte de stabilité et de croissance à court terme pour soutenir la croissance et ils doivent en outre réviser le Pacte de manière à encourager les investissements publics et permettre aux initiatives budgétaires de stimuler la demande intérieure en période de fléchissement de la conjoncture et d'assainir les finances publiques en période de haute conjoncture. La Banque centrale européenne (BCE), obligée d'encourager la croissance et l'emploi sur fond de désinflation et de surévaluation de l'euro, doit soutenir les objectifs de croissance économique forte et de cohésion sociale qui ont été fixés à Lisbonne. La situation économique et sociale exige une baisse des taux d'intérêt alors que les responsables politiques doivent établir des lignes directrices relatives aux taux de change pour que la BCE, en collaboration avec d'autres banques centrales, contribue à résoudre les problèmes de déséquilibres de l'économie mondiale et stimule de ce fait la croissance. Un scénario de croissance soutenue et non-inflationniste, au-dessus de la tendance, dynamiserait les investissements et la productivité et donnerait confiance aux partenaires sociaux pour négocier des pactes de création d'emplois fondés sur l'innovation et l'amélioration des compétences.

- Les dispositions prises par les États-Unis en termes de politique monétaire face au ralentissement de l'activité économique, ont contribué à donner un coup de fouet à la croissance mais la reprise reste fragile et sans emplois, due en grande partie à une politique budgétaire mal ciblée. Le cadeau fiscal qui bénéficie aux plus riches, par le biais de réductions d'impôts sur les fortunes, et aux grosses entreprises n'a pas répondu aux attentes de l'économie américaine et des ménages salariés. La politique budgétaire doit être réorientée pour bénéficier à ceux qui en ont le plus besoin – les travailleurs pauvres, les chômeurs, les petites et moyennes entreprises créatrices d'emplois – tout en étant soutenue par des investissements publics indispensables pour améliorer l'infrastructure et créer des emplois. Pour que la reprise s'inscrive dans la durée, il faut des augmentations de salaires et une croissance de l'emploi, ce qui suppose un partage plus équitable des gains de productivité actuels. Une telle combinaison de mesures stimulera une croissance non-inflationniste avec emplois tout en accroissant les recettes fiscales pour réduire le déficit budgétaire fédéral.
- L'économie japonaise semble franchir enfin le cap critique mais la reprise est fragile et beaucoup trop dépendante du secteur des exportations. En attendant, la confiance des consommateurs reste limitée face à la persistance des anticipations déflationnistes. La banque centrale doit poursuivre sa stratégie consistant à injecter des liquidités dans l'économie par l'intermédiaire du système bancaire bien que cette politique doive aussi s'attacher à soutenir la demande intérieure par le biais de la consommation et d'investissements appropriés pour mieux équilibrer la reprise. Elle doit envoyer des signaux clairs indiquant, dans un avenir prévisible, le maintien des taux d'intérêt à leurs niveaux actuels. Des mesures doivent aussi être prises pour renforcer la confiance des consommateurs et accroître les dépenses afin de stimuler la demande intérieure et diminuer le chômage, dont un engagement des pouvoirs publics en faveur de l'augmentation des salaires réels.

La nécessité d'une approche ambitieuse en matière de création d'emplois

17. L'étude de l'OCDE sur la Croissance et les récents résultats sur le plan de la croissance et de l'emploi dans un certain nombre de pays européens – et en particulier ceux d'Europe du Nord qui ont adopté des réformes ambitieuses – montrent que l'on peut obtenir une

amélioration du marché du travail et des taux d'emplois élevés moyennant la mise en oeuvre de politiques adaptées et coordonnées dans les domaines du dialogue social, de la politique macroéconomique et du marché du travail. Les mesures partiales qui visent à réduire les acquis sociaux et à « punir » les chômeurs sont tout simplement injustes et inefficaces.

18. L'investissement dans l'éducation est d'une importance fondamentale dans une « société du savoir ». Les investissements publics dans l'enseignement général doivent constituer une priorité pour les gouvernements des pays de l'OCDE et doivent être suffisants pour garantir la qualité et l'égalité d'accès. Chaque pays de l'OCDE devrait se fixer comme objectif d'investir 6% de son PIB dans l'éducation. La mondialisation entraîne aussi une intensification des mouvements migratoires transfrontaliers et de plus en plus à destination des pays de l'OCDE ; il faut donc accorder une attention particulière à l'éducation et à la reconnaissance des acquis professionnels des réfugiés et des familles migrantes afin d'éviter une « ghettoïsation » dont les conséquences sont dangereuses pour la cohésion sociale et la sécurité. Les programmes d'enseignement préscolaire sont importants car ils créent une ouverture et permettent de surmonter les inconvénients consécutifs aux différences ethniques, culturelles ou socio-économiques.

19. Les gouvernements du G8 doivent tenir les engagements qu'ils ont pris par le passé d'investir dans la formation tout au long de la vie. Ils doivent :

- mettre en œuvre des mesures actives visant le marché du travail afin de permettre une restructuration acceptable pour la collectivité et la mise en place, dans les entreprises, de systèmes de congés d'études rémunérés ;
- assurer un financement convenable de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, en veillant à ce que les employeurs investissent également dans les compétences et à ce que les salariés soient motivés pour suivre une formation tout au long de la vie, surmontant ainsi la tendance bien connue des marchés au sous-investissement dans la formation professionnelle ;
- encourager et faciliter les accords entre employeurs et syndicats qui permettent concrètement la participation à la formation tout au long de la vie ;
- poursuivre des politiques visant à renforcer l'égalité des chances, à combler les écarts entre hommes et femmes et à supprimer toute autre forme de discrimination dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi ;
- poursuivre des politiques visant à promouvoir à la fois des systèmes de travail à hautes performances et l'utilisation effective du potentiel de compétences de la main d'œuvre, en particulier les connaissances et l'expérience des travailleurs.

20. Les syndicats sont prêts à s'investir plus en avant en tant que négociateurs de formation et de gestion du changement afin de soutenir une telle approche ambitieuse ; encore faudrait-il leur attribuer un rôle essentiel dans ce processus.

IV L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES ET LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES

Le gouvernement d'entreprise

21. La défiance du public à l'égard des entreprises est aujourd'hui une réalité dans tous les pays du G8 et au-delà. Ce début de millénaire a consacré l'arrêt brutal des anticipations irréalistes des marchés concernant les profits des entreprises et la fin de la bulle spéculative financière internationale qui y était liée, tandis que se multiplient les scandales financiers d'entreprises. La crise couve et après les quelques grandes défaillances spectaculaires comme celles d'Enron et de Parmalat, elle s'est étendue à une multitude d'entreprises partout dans le monde. Des réseaux d'initiés ont ainsi manipulé des situations de conflits d'intérêts pour s'enrichir à bon compte, non pas en créant de la richesse, mais en se partageant les revenus au détriment des salariés, des actionnaires, des contribuables et des citoyens. Ces scandales ont mis en évidence les lacunes des législations relatives aux sociétés, les « réseaux d'amitiés » qui règnent en maîtres sur les conseils d'administration, et la passivité manifeste des actionnaires. Entre temps, des salariés ont perdu leur emploi, des retraités ont perdu l'assurance d'une pension de retraite digne et les ressources productives des entreprises ont été indûment captées ou annihilées. Un fossé s'est creusé entre les intérêts particuliers d'une certaine élite et l'intérêt social de l'entreprise.

22. Les mesures prises au niveau national ont contribué dans une certaine mesure à restaurer la confiance du public dans les entreprises mais restent encore en deçà des attentes. En l'absence de cadres réglementaires solides, l'auto-régulation est insuffisante. Les parties prenantes, dont les salariés et les investisseurs et les actionnaires responsables, doivent être en mesure de tenir les PDG et les conseils d'administration redevables de leurs actions, tout en assurant leurs responsabilités vis-à-vis des parties prenantes externes. Au niveau international, les ministres de l'OCDE ont approuvé une version révisée des Principes de l'OCDE relatifs au gouvernement d'entreprise, seule norme internationale permettant d'orienter les débats nationaux sur la réforme du gouvernement d'entreprise. Cette révision inclut la reconnaissance des droits des parties prenantes en vertu de la loi ou des accords mutuels. Il faut maintenant que les gouvernements donnent un mandat précis et des ressources pour entamer un dialogue avec les différentes parties prenantes et élaborer un processus de suivi des réformes du gouvernement d'entreprise dans les Etats membres, qui serviront de base à un programme de travail prospectif destiné à développer et renforcer davantage les Principes dans tous les domaines.

Le rôle des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

23. S'ils sont correctement appliqués, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont essentiels pour élaborer une stratégie de gestion de la mondialisation puisqu'ils réglementent le comportement des entreprises à travers le monde. Etant donné qu'ils s'appliquent aussi aux pays n'ayant pas souscrit aux Principes directeurs, ils peuvent avoir des effets positifs pour les travailleurs de ces pays où les droits des travailleurs sont souvent violés. Mais les travailleurs ne pourront bénéficier des Principes directeurs que si ces derniers sont largement diffusés. Le TUAC adresse donc un appel aux gouvernements du G8 en particulier, pour qu'ils intensifient leurs efforts de sensibilisation aux Principes directeurs, notamment dans les pays en développement. L'OCDE doit aussi aider les pays qui souhaitent adopter les Principes directeurs ce qui accroîtra ainsi leur influence au niveau mondial.

24. Les syndicats considèrent les Principes directeurs comme un outil du dialogue social qui peut faciliter la négociation d'accords cadres entre les Fédérations syndicales internationales et les entreprises multinationales. Les Principes directeurs peuvent contribuer à régler des différends non seulement grâce aux efforts des Points de contact nationaux (PCN) mais aussi parce que les partenaires sociaux se servent activement des procédures prévues par les Principes directeurs. Mais pour ce faire, ils doivent être soutenus par des PCN compétents et énergiques. Plusieurs PCN font encore preuve de négligence dans leur traitement des cas soumis. Le TUAC invite les gouvernements du Japon, de l'Italie et des États-Unis en particulier, à contrôler et dynamiser leurs PCN.

25. Les Principes directeurs ont un rôle à jouer dans les accords commerciaux et autres accords internationaux. Ils devraient fixer les limites pour les investisseurs et servir également de critère du comportement exigé pour arriver à obtenir des subventions de l'État. Seules les entreprises qui respectent les Principes directeurs devraient pouvoir bénéficier des crédits à l'exportation et autres subventions. Ils devraient aussi être utilisés comme dispositions minimum dans les contrats entre les organisations internationales comme la Banque mondiale et les entreprises multinationales.

V POUR UNE MONDIALISATION JUSTE

26. L'échec de la 5^e conférence ministérielle de l'OMC à Cancún a démontré l'incapacité du système multilatéral actuel à résoudre convenablement les multiples problèmes sociaux et économiques de la mondialisation. Pour que les négociations reprennent, les membres de l'OMC doivent reconnaître que le commerce n'est qu'un des éléments des trois piliers du développement durable approuvés lors du Sommet mondial sur le développement durable en 2002, et accorder toute leur attention à la dimension sociale du développement, notamment le respect des droits fondamentaux des travailleurs. Il faut renforcer la démocratie et la transparence au sein de l'OMC et réaliser des progrès sur d'autres objectifs essentiels fixés par le Programme de Doha pour le développement y compris l'élimination des subventions aux exportations agricoles. Les syndicats considèrent la récente initiative de l'UE visant à supprimer toutes les subventions aux exportations agricoles comme une démarche positive dans les négociations qui ont pour but de donner suite aux demandes d'accès, par les pays en développement, aux marchés agricoles et à la sécurité alimentaire.

27. Les ministres du Travail du G8 réunis à Stuttgart en décembre 2003 ont demandé que des travaux soient entrepris en vue de l'établissement d'un forum inter-institutionnel au sein du système multilatéral afin de veiller au respect des droits des travailleurs. Ils ont également proposé que des mesures soient prises pour développer les relations professionnelles internationales. La Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation, a largement plaidé pour que l'on accorde beaucoup plus d'attention à la dimension sociale de la mondialisation. Tant les ministres que la Commission ont lancé un appel pour instaurer la cohérence dans le système multilatéral en matière de respect, par toutes les institutions internationales, y compris le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, des droits des travailleurs. Le Sommet du G8 devrait approuver ces conclusions et les gouvernements devraient se mettre d'accord sur des mesures destinées en particulier à :

- examiner leurs procédures en vue de s'assurer de la cohérence de leur action fondée sur une économie durable et responsable et le respect des valeurs universelles et des droits de l'homme afin d'en améliorer la mise en œuvre dans la pratique ;
- lancer des Initiatives de cohérence des politiques afin de travailler ensemble à la conception de politiques plus équilibrées et complémentaires en vue d'une mondialisation équitable, qui profite à tout le monde ;
- la mise en place, par les organisations internationales concernées, d'un Forum sur les politiques de la mondialisation. Ce Forum sera une plate-forme qui permettra un dialogue régulier au cours duquel seront confrontés différents points de vue sur l'impact social des évolutions et des politiques dans l'économie mondiale ;
- s'attacher à mieux intégrer et à rendre plus cohérentes les politiques internationales applicables à l'économie et au monde du travail ;
- mettre en place, dans les institutions financières internationales et à l'OMC, des structures permettant la consultation avec les partenaires sociaux.

28. La méthode du *laissez-faire* adoptée par certains gouvernements en matière de délocalisation de la sous-traitance, des pays développés vers les pays en développement, menace d'affaiblir le soutien en faveur du système multilatéral des échanges et des investissements. Face à cette situation, il convient que les gouvernements des pays de l'OCDE créent un espace permanent de dialogue et de négociations entre syndicats et entreprises, étayé par des politiques régionales et industrielles ciblées ainsi que des politiques de soutien du marché du travail afin d'aider les communautés dont les emplois peuvent être touchés. Les syndicats et les employeurs clairvoyants sont en train de négocier ces questions au niveau national et international par l'intermédiaire des Fédérations syndicales internationales, de manière sectorielle. L'accent est mis sur les négociations immédiates qui permettent de maintenir la stabilité de l'emploi, d'éviter les licenciements obligatoires et de favoriser le reclassement à l'intérieur de l'entreprise et l'amélioration des compétences tout en veillant à ce que les droits des travailleurs soient partout respectés et développés et à ce que les entreprises reconnaissent les syndicats et négocient avec eux. Il incombe aux gouvernements de soutenir les résultats des négociations. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE et ses membres pourraient faire plus pour encourager la coopération syndicale internationale et le renforcement des capacités dans les pays en développement. Il faut s'attacher tout particulièrement à arrêter la prolifération des violations des droits des travailleurs dans les zones franches d'exportation. Le projet horizontal du Comité des échanges de l'OCDE sur les échanges et l'ajustement structurel est également essentiel pour recenser les disparités et les besoins de réforme au sein de l'architecture du système mondial d'échanges et d'investissements et pour promouvoir, au niveau national, des politiques d'accompagnement qui n'excluent personne et attribuent un rôle actif aux partenaires sociaux. L'OCDE et l'OIT doivent renforcer leur coopération sur ces questions et faire en sorte que le projet devienne permanent à l'issue de l'échéance de 2005.

Développement durable

29. Malgré une pléthore de sommets, d'accords intergouvernementaux et d'engagements, les Objectifs du millénaire fixés par les Nations Unies en matière de réduction de la pauvreté ne sont toujours qu'un mirage alors que la destruction de l'environnement et le réchauffement

de la planète nous conduisent inexorablement vers un avenir précaire. Les initiatives et les engagements successifs du G8 n'ont pas été tenus. Les institutions multilatérales chargées d'intégrer les trois piliers – économique, social et environnemental - du développement durable ne disposent pas des politiques horizontales et intégrées et des programmes de travail nécessaires pour obtenir des résultats sur le terrain.

30. La mondialisation intensifie les liens entre des processus de prises de décisions dans le domaine social, environnemental et économique qui étaient autrefois indépendants. Les responsables sont de plus en plus conscients des conséquences en cas d'échec de l'intégration des politiques notamment aux niveaux national et local. Les programmes qui illustrent bien les synergies existant entre les trois piliers du développement durable gagneront le soutien de l'opinion publique en faveur du changement. L'OCDE devrait maintenir et développer ses capacités interdisciplinaires à travailler sur la question du développement durable.

31. Il faut affecter des ressources supplémentaires à l'allègement de la dette des pays endettés à faibles revenus. Il faut augmenter le montant de l'allègement de la dette fourni au titre du programme en faveur des PPTE ; le nombre de pays remplissant les conditions requises doit augmenter et la conditionnalité de l'ajustement structurel susceptible d'entraver la réalisation des Objectifs de développement du millénaire ne doit pas faire partie des conditions régissant l'allègement de la dette. Le FMI et la Banque mondiale devraient examiner d'autres moyens d'action possibles telle que la Facilité financière internationale, qui a été proposée, afin de canaliser davantage de ressources financières vers les pays en développement et de soutenir le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ils devraient veiller à ce que leurs conditions de prêt n'empêchent pas de mettre en œuvre les mesures de réduction de la pauvreté telles qu'elles ont été définies dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

32. Il faut que tous les pays considèrent comme réalisable l'objectif fixé par les Nations Unies et selon lequel 0,7% du PIB doit être consacré à l'aide publique au développement. Cette aide devrait servir les intérêts des pays bénéficiaires et cesser d'être caractérisée par des politiques « d'aide liée » orientées vers la privatisation. Le lien qui existe actuellement entre les questions d'aide et de sécurité ne devrait pas non plus stimuler les dépenses militaires au détriment de l'aide humanitaire et de la réduction de la pauvreté. En outre, les objectifs adoptés par les gouvernements et les parties prenantes lors de l'Assemblée des Nations Unies à l'occasion du millénaire en 2000 et du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002, doivent devenir les guides du changement notamment en ce qui concerne la santé publique, l'éducation et l'allègement de la pauvreté ainsi que les impératifs sociaux et environnementaux. Il faut s'efforcer tout particulièrement de traduire les objectifs en programmes de changement concrets et mesurables au niveau régional et local ainsi que sur le lieu de travail. Toutefois, les programmes seront voués à l'échec si les travailleurs et l'ensemble de la société ne participent pas activement à leur conception et leur mise en œuvre.

33. Le développement durable devrait faire partie intégrante des prises de décisions et des réformes. Concrètement, les gouvernements doivent :

- promouvoir la coopération en matière de recherche et développement pour avoir une meilleure compréhension des conséquences du changement au niveau de l'emploi et de son rôle dans la suppression de la pauvreté. Ils doivent faire en sorte que les politiques de l'emploi contribuent à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire en

encourageant la participation des travailleurs au changement dans le domaine de la production et de la consommation ;

- favoriser la mise en place de partenariats sur le lieu de travail qui encouragent les employeurs et les syndicats à fixer des objectifs communs en matière d'éducation, d'eau, de santé, d'hygiène et d'habitation et à procéder à des mesures conjointes de contrôle. Participer à des actions concernant les conditions de travail qui visent à améliorer la santé des travailleurs et la santé publique, et placer le lieu de travail au centre des mesures relatives à l'obligation, pour les pouvoirs publics et les entreprises, de rendre des comptes ;
- tenir compte des effets sociaux distributifs des instruments axés sur le marché pour la mise en œuvre des objectifs environnementaux et économiques. Veiller à ce que les décisions en matière d'échanges et d'investissement soutiennent la prise en compte de la politique sociale dans la planification écologique et économique ;
- mettre leurs programmes de travail en adéquation avec les cycles thématiques annuels de la Commission des Nations Unies pour le développement durable (CSD) et participer aux efforts internationaux déployés en 2004-2005 pour essayer de résoudre les problèmes d'eau et d'installations sanitaires ;
- mettre en œuvre les précédentes décisions prises par le G8 pour soutenir les objectifs de « L'Education pour tous » fixés par les institutions des Nations Unies et la Banque mondiale et devant être atteints d'ici 2015.